



● LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2020 a été la première année de facturation, de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers dans le cadre de la Redevance Incitative.

Le premier bilan montre :

- Présentation des bacs d'ordures ménagères :
 - abonnement de 18 levées du bac respecté par 64 % des usagers,
 - de 18 à 26 levées par 22% des usagers,
 - plus de 26 levées par 14% des usagers.
- Accès aux déchèteries :

En moyenne 2 passages par foyer et par an.

La mise en place de la redevance incitative n'a pas pour finalité l'augmentation des recettes du syndicat. Le montant facturé par habitant est demeuré identique en 2020 à celui des années précédentes.

Le SYMSEM est toujours dans le peloton de tête, (tarifs les plus faibles) des différentes structures chargées de la mission de collecte et d'élimination des déchets du département.

Mieux trier et composter sont nos seules armes pour conserver des coûts les plus bas possible.

René SCHULLER

Tri des déchets

● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI - ERREUR DE TRI SAC DE TRI



Des caractérisations des sacs de tri (sacs jaunes) sont réalisées environ tous les mois.

Un échantillon de sacs de tri pris au hasard, fait l'objet d'un tri par matériaux : aluminium, acier, papier, cartons ...

Le taux d'erreurs de tri apparaissant lors de ces caractérisations est appliqué à l'ensemble des apports, avec comme principale conséquence la diminution des recettes versées par les filières de recyclages.



Erreurs de tri :

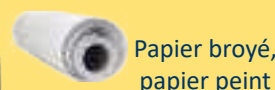
Lors de la collecte si 3 erreurs au minimum ont été constatées par le personnel de collecte, un autocollant « erreur de tri » est posé sur le sac qui n'est pas collecté et qui doit être représenté trié à la prochaine collecte.

Voici les erreurs les plus fréquentes :

- pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs films en plastique
- barquettes en polystyrène
- papier broyé, papier peint
- mouchoirs ou essuie-tout



Pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, films en plastique



Papier broyé, papier peint

Essuie-tout



Tous ces déchets doivent être dans le bac à ordures ménagères.



En cas d'erreurs, n'hésitez pas à nous contacter au 03 26 70 19 28.

Tri des déchets

● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI : SAC DE TRI



Les bouteilles et les flacons en plastique.



Tous les journaux et les revues débarrassés de leurs films en plastique.



Les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol ...



Les emballages en carton : boîte de céréales... et les cartons ne dépassant pas le format des cartons de champagne (les plus gros cartons engendrent des bourrages sur le process de tri).



Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, de jus de fruits ...



Astuce tri :

La plupart du temps, un emballage plastique est recyclable s'il possède un bouchon. C'est le moyen mémo-technique le plus simple pour faire le bon geste.



● RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI : BORNE À VERRE



Pot en verre (pot de yaourt, confiture, bocal ...)



Bouteilles en verre

Le verre culinaire (vaisselles, verres à boire et plats transparents) n'est pas à déposer dans les bornes à verre.

Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle des pots et bouteilles en verre et détériorent la qualité de production.



Le devenir des déchets

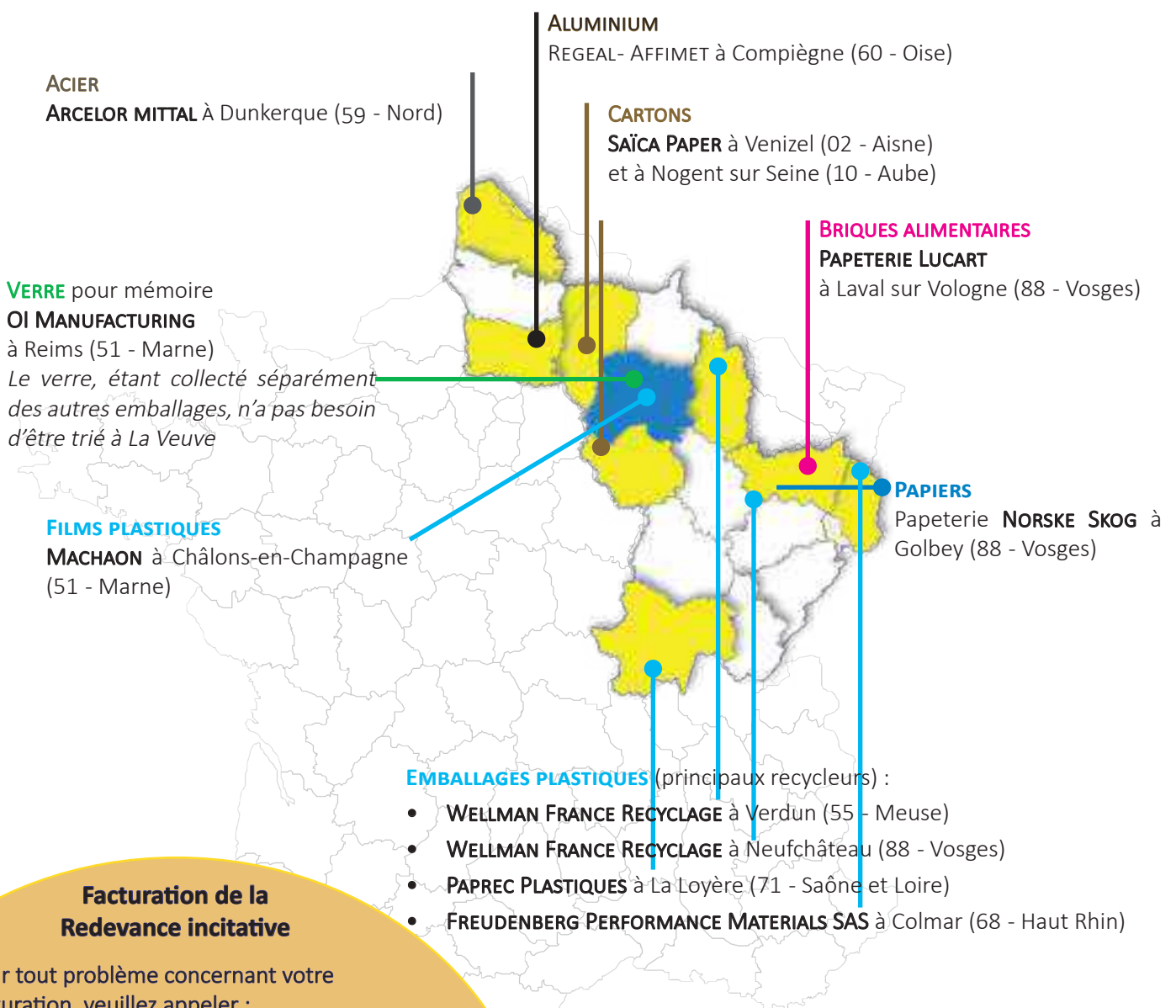
- **Les ordures ménagères** sont envoyées au Centre d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique du SYVALOM à La Veuve.

Les ordures ménagères sont incinérées et valorisées sous la forme de production d'électricité et bientôt sous la forme de chaleur qui alimentera en priorité des bâtiments de la ville de Châlons-en-Champagne (Hôpital, écoles...) en période hivernale et l'usine de déshydratation de Recy en période estivale.

- **Les sacs de tri** sont transportés au Centre de Tri du SYVALOM à la Veuve. Triés par nature et mis en balles, les emballages, les papiers et cartons sont repris par des usines de recyclage (carte des repreneurs ci-dessous).
- **Les bouteilles, pots et bocaux en verre** sont envoyés à Reims à OI Manufacturing.



CARTE DES REPRENEURS DES APPORTS DES ADHÉRENTS DU SYVALOM EN 2020



Facturation de la Redevance incitative

Pour tout problème concernant votre facturation, veuillez appeler :

N°Vert 0 800 710 677

APPEL GRATUIT

Notre règlement de facturation est consultable sur notre site Internet www.symsem.fr

Rappel :

Pensez à bien sortir votre bac à ordures ménagères et sac de tri la veille au soir du jour de collecte.

Le devenir des déchets

● LA TRANSFORMATION DE VOS DÉCHETS RECYCLABLES



Bouteilles et flacons en plastique transparent.

transformés en :



Bouteille en plastique, fibre textile, rembourrage de couette ...



Bouteilles et flacons en plastique opaque.

transformés en :



Flacons, tuyaux, bacs ...



Briques alimentaires.

transformés en :



Papier toilette, papier kraft ...



Cartons et cartonnettes.

transformés en :



Cartons ondulés, brut.



Les emballages métalliques : canette, boîte de conserve, aérosol ...

l'acier transformé en :



l'aluminium transformé en :



Caddies, pièces de moteurs ...

Mobiliers, Trotinettes ...

Réemploi

● RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

Réemploi dans les déchèteries de Courtisols et de Pargny-sur-Saulx :

Depuis le début de l'année, l'association Récup'R située à Dizy assure une permanence à la **déchèterie de Courtisols tous les jeudis en semaine impaire, de 14h30 à 17h00.**

Depuis mi-juin, elle assure également une permanence à la **déchèterie de Pargny-sur-Saulx, tous les jeudis en semaine paire, de 15h à 17h30.**

Vous pourrez y déposer vos meubles, chaises, produits de décoration, livres, vaisselle, bibelots, jouets pour enfants ... en bon état, afin de donner une seconde vie aux objets réutilisables et de réduire les tonnages en déchèterie. Les objets récupérés seront réutilisés et vendus à la ressourcerie Recup'R à Dizy.

Réemploi à la déchèterie de Sainte-Ménéhould :

Depuis plusieurs mois un caisson permettant de déposer des **objets en bon état** (meubles, vaisselle, jouets, bibelots ...) a été mis en place.

Veuillez vous adresser au gardien de la déchèterie pour les dépôts.

Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets réutilisables par l'intermédiaire du CCAS de la commune, tant en diminuant les tonnages des apports en déchèterie.



4, Grande Rue / 51240 Dampierre sur Moivre
03 26 70 19 28 contact@symsem.fr
www.symsem.fr